

4.0 crédits	30.0 h
-------------	--------

Enseignants:	Rousseau Lorette ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Ressources en ligne:	Un syllabus mis en ligne sur i-campus. Quelques documents postés sur i-campus.
Thèmes abordés :	<p>L'objet du cours de droit fiscal notarial est de revoir et d'approfondir les règles applicables dans la matière des impôts indirects (droits d'enregistrement et droits de succession, à l'exclusion de la TVA) et plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse des principes généraux. - l'examen systématique des règles de perception de l'impôt. - <p>Ainsi, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en droits d'enregistrement, examen systématique des différents droits d'enregistrement en rapport avec le notariat. - en droit des successions, étude détaillée des règles d'établissement et de contrôle des déclarations de succession. <p>L'accent est mis sur l'approche générale des règles légales, avec le souci de sensibiliser les étudiants aux nombreux cas particuliers qu'ils seront amenés à rencontrer dans leur pratique professionnelle et la manière d'appréhender le régime fiscal applicable.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>L'enseignement a pour objectifs de donner aux étudiants les outils, aussi bien théoriques que pratiques, qui leur permettront de comprendre, analyser et résoudre les difficultés liées à l'application du droit fiscal dans les domaines intéressant la matière notariale. De ce point de vue, il s'agit tout à la fois 1° de compléter la formation théorique reçue dans le cadre de la maîtrise, en approfondissant la matière des droits d'enregistrement et de succession et 2° de faire des connexions avec le droit civil d'une part (successions, contrats,) et le droit des sociétés d'autre part.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Autres infos :	L'étudiant emporte ses propres textes légis-latifs à l'examen
Cycle et année d'étude: :	> Master complémentaire en notariat
Faculté ou entité en charge:	BUDR